

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN DU 05 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie RAUFFET, Maire.

Date de convocation 27 novembre 2024

Elus en exercice : 7

Présents : Sylvie Rauffet, Nathalie Pradines, Isabelle Rauffet, Florian CARBONEL, Arnaud Bédier, Jean-Claude Buseyne et Patrick Pelliccioni.

Absents représentés: 0

Absents non représentés: 0

A été nommée secrétaire : Nathalie Pradines

2024-25 : Achat du terrain B0053 de Mme Hug Simone

Madame le maire informe le conseil municipal que Mme Hug Simone est d'accord pour vendre sa parcelle B0053 à proximité immédiate du futur multiple rural. Mme le maire explique que l'acquisition de ce terrain permettra de faire un stationnement pour les voitures et les vélos nécessaire au projet du multiple rural. Après concertation avec madame le maire, la propriétaire propose un prix de vente de 2 000€.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle B0053 à 2 000€ et mandate Mme le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

2024-26 : Décision modificative pour l'achat du terrain B0053

Madame le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour créditer la ligne comptable nécessaire aux achats de terrain. Les recettes réalisées au 74833 ont été plus élevées que les crédits budgétés au budget primitif 2024. Ce surplus sera utilisé pour alimenter la ligne comptable 2111 réservée aux achats de terrain.

Les opérations à exécuter sont les suivantes :

Article/chapitre	Section-Sens	Augmentation de Crédits
023/023	Fct-dépenses	4 000.00 €
74833/74	Fct-recettes	4 000.00 €
2111/21	Inv-dépenses	4 000.00 €
021/021	Inv-recettes	4 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'exécution de cette décision modificative.

2024-27 : Subvention à l'Amicale des Donneurs de sang

Madame le maire lit le courrier de demande de subvention de l'Amicale des Donneurs de Sang au conseil municipal et propose de verser une somme de 100€.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 100€ à l'Amicale de Donneurs de Sang.

A été nommée Secrétaire : Nathalie PRADINES

2024-28 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts des budgets principal et annexe de l'exercice précédent.

Mme la maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Mme la maire demande au conseil l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements avant le vote des budgets primitifs (principal et annexe) 2025 dans le respect des dispositions de l'article ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Clôture de la séance à 19h05

Mme le maire, Sylvie Rauffet.



Mme la secrétaire de séance, Nathalie Pradines.

